

ETAT DE LA CAISSE GÉNÉRALE LE 28 OCTOBRE 1897

RECETTES

Balance en caisse et en banque le 25 septembre 1897.....	\$2,307 84
Bulletin.....	\$ 25
Divers.....	2 00
Reçu du B. P.....	100 00
Contributions aux malades.....	833 42
do aux veufs.....	1 95
do aux héritiers.....	831 40
Total des recettes.....	\$1,772 02
Total.....	\$4,079 86

DÉBOURSÉS

Sept. 30	No. 173	C. Lefrançois, combustible.....	\$ 2 35
" "	" 174	Jos. Dussault bulletin d'octobre.....	12 50
" "	" 175	The Bell Telephone Co. 6 mois d'abonnement.....	17 50
BUREAU PRINCIPAL			
" "	" 176	Dr J.-B. Bolduc, visiteur.....	9 00
" "	"	Dr J.-A. Morin, ".....	1 00
" "	"	Commission aux percepteurs.....	81 91
Oct. 6	" 177	Banque Nationale.....	785 00
" 8	" 178	Entretien des bureaux.....	6 00
" 12	" 179	Héritiers J.-B. L'Heureux, St-Ambroise.....	1,000 00
" 19	" 180	E. Corriveau, frais de voyage à S-Eugène <i>in re</i> succursale No 17 et à Ste-Anne de la Pocatière <i>in re</i> maladie Jos. Levesque.....	7 72
" 23	" 181	Salaires des employés, 5 semaines.....	175 00
" 25	" 182	Collection de chèques, mandats de poste, etc.....	5 75
" 28	" 183	Frais de port.....	7 53
Total des déboursés.....			\$2,111 26

Balance au 28 octobre 1897 :—

Dépôt à la Banque de Québec, (Suz. St-Roch) folio 468.....	\$1,484 53
Dépôt à la Caisse d'Economie N.-D. H.-V., folio 26,682.....	200 00
En caisse.....	284 07
Total en banque et en caisse.....	\$1,968 60
Total.....	\$4,079 86

E. & O. E

EDM. CORRIVEAU,
Comptable.D. O. GOULET,
Trésorier-Général.

Québec, 28 octobre 1897.

Certifié correct

J. ED. PHILIBERT,
GEO. VÉZINA,

Auditeurs.

Québec 29 octobre 1897

L'appel 54 de contribution aux décès, publié dans le *Bulletin* d'octobre, était de \$1 40 pour deux décès de sociétaires à raison de 70 centins chacun. Comme il avait été prévu par le bureau de direction, cet appel n'a pas été suffisant pour effectuer le paiement des deux réclamations annoncées. En conséquence, l'appel 55 contient : 1. une répartition de 40 centins pour solder la balance du décès 61 ; 2. une répartition de \$1.00 pour le décès 62. Cette dernière somme d'un dollar produira plus que la somme requise pour payer le décès 62, mais le surplus en sera appliqué au paiement du décès subséquent. Il en sera ainsi du surplus de la répartition de 40 centins, au cas où la somme prélevée dépasserait ce qui est nécessaire pour payer la balance du décès 61.

En agissant ainsi, le bureau de direction espère payer trois indemnités de décès tous les deux mois. Tous les membres sont intéressés à ce que la Société se libère le plus tôt possible de ses obligations, et nous comptons sur leur bonne volonté pour atteindre ce résultat.

DEUX LETTRES

Québec, 30 octobre 1897.

Le *Bulletin* d'octobre contenait une lettre signée, "Joseph Dussault, président de la Société Bienveillante St-Roch." Cette lettre a été insérée dans le *Bulletin* sans l'autorisation et hors la connaissance du bureau de direction. Il n'y a aucune délibération ni résolution à ce sujet dans les registres de la Société. Il s'agit dans cette correspondance de matières qui ne sont pas dans les attributions officielles d'aucun des membres du bureau de direction, et qui sont également hors de la juridiction et de la compétence du bureau de direction comme corps. Il n'y a donc aucun lieu de considérer cette lettre comme émanant officiellement de la Société par ses organes implicitement ou explicitement autorisés.

De fait, nous portons à la connaissance des membres que la Société, en tant que corporation, dégage sa responsabilité à ce sujet, et le fait officiellement dans le numéro du *Bulletin* qui suit immédiatement celui dans lequel la correspondance a été insérée.

P. BOUFFARD, Secrétaire S. B. S. R.

Québec, 30 octobre 1897.

La lettre que j'ai publiée dans le *Bulletin* d'octobre, sous ma signature, l'a été hors de la connaissance et sans la participation du bureau de direction de la Société Bienveillante St-Roch. Cette lettre était plutôt pour publication dans les journaux quotidiens. De fait, elle a été publiée dans deux journaux de Montréal, *La Presse* et *La Patrie*. C'est pour l'information de nos membres et dans l'intérêt public que j'ai cru devoir l'insérer dans le *Bulletin* d'octobre, sans, du reste, en avoir conféré avec qui que ce soit des officiers de la Société Bienveillante St-Roch individuellement ou collectivement.

La première action de M. J. P. Coullée a été renvoyée et M. Coullée en a été quitte pour payer \$17.20 de frais à notre avocat, sans compter les frais de son propre procureur.

JOSEPH DUSSAULT, Président S. B. S. R.

CONTRIBUTIONS AUX DÉCÈS DE SOCIÉTAIRES

APPEL No 55

Messieurs les membres de la Société Bienveillante St-Roch—

Québec, 1er novembre 1897.

Le rapport suivant donne le nombre de décès depuis le dernier appel et le montant dû par les sociétaires pour chaque décès. Cette contribution est payable, au trésorier du bureau principal ou de la succursale, où chaque sociétaire est inscrit, le ou avant le jour de la dernière assemblée régulière de ce mois.

Par ordre du Bureau de Direction.

Pour balance du décès No. 61—\$0 40

Pour le décès No. 62.....— 1 00

Total.....\$1.40

D. O. GOULET, Trésorier du B. P.

N. du décès	NOM ET PRÉNOM	Profession	Age	Résidence	Date de l'admission	Où enregistré	Date du décès	Cause du décès
62	Linteau, Frédéric	Menuisier	44½	Montréal	5 Août 1895	S. 3.	3 janvier 1897	Peritonite sur-aigue